

Personne de contact
Dr. Johanna Friedli
T +41 31 511 38 47
johanna.friedli@anq.ch

A l'attention des directions et responsables
des mesures ANQ des cliniques de psychiatrie forensique

Berne, le 31 janvier 2019

MESURES ANQ EN PSYCHIATRIE FORENSIQUE - Développement du plan de mesure

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que le groupe qualité psychiatrie de l'ANQ a discuté les recommandations des représentants des cliniques forensiques et de la Société Suisse de Psychiatrie et Psychothérapie forensique (SSPF) et soumis à l'approbation du comité lors de sa séance du 23.01.2019. Le comité de l'ANQ a approuvé la proposition comme suit:

1. maintien de l'importance des symptômes indicateur dans l'évaluation par des tiers (HoNOS)
2. maintien de l'indicateur "mesures limitatives de liberté" (EFM)
3. **dispense provisoire** de l'importance des symptômes indicateur dans **l'auto-évaluation** par les patients (**seulement BSCL**)
4. **changement du mode de relevé HoNOS** : l'espace de temps entre la mesure d'entrée et de sortie est de **>24h** (auparavant >7 jours)

Une mise en œuvre des modifications (pas de BSCL, HoNOS à chaque sortie >24h) est possible immédiatement et obligatoire à partir du 1er juillet 2019.

Avec la dispense pour l'instrument BSCL et les spécifications de mesure modifiées pour le HoNOS, on peut s'attendre à un taux de réponse suffisant des mesures d'entrée et de sortie, de sorte qu'un rapport national de comparaison puisse être réalisé pour la première fois dès l'année de mesure 2019 et que la psychiatrie forensique puisse être intégrée dans l'évaluation de la psychiatrie adulte comme quatrième type de clinique. En outre, d'autres possibilités d'auto-évaluation par les patients seront évaluées par un groupe d'experts.

Nous restons à votre entière disposition pour de plus amples informations ou suggestions.

Avec nos cordiales salutations,
ANQ



Dr. Johanna Friedli
Responsable Psychiatrie